

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
SR/CP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

- 1- Commissions municipales – Modification de leur composition
- 2- Démission de Madame CHATEAU-GILLE, conseillère communautaire - Election d'un nouveau conseiller communautaire
- 3- Election d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale
- 4- Désignation de représentants du Conseil municipal à divers organismes

AFFAIRES JURIDIQUES

- 5- Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2019

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6- Suppressions de postes : mise à jour des effectifs
- 7- Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués

SERVICE POLE SOLIDARITÉS

- 8- Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le logement de l'Essonne (GIPFSL)

SERVICE URBANISME

- 9- Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre la construction du satellite de restauration du groupe scolaire Bois Lorient / Paul Fort / David Régnier

SERVICE DES FINANCES

- 10- Cessions de véhicules et sortie d'inventaire (reporté au CM de décembre)
- 11- Admission des titres en non-valeur (reporté au CM de décembre)
- 12- Adoption de la décision modificative n°1 du budget 2018
- 13- Débat d'orientations budgétaires 2019

DECISIONS DU MAIRE**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DUBOC, M. PIOT, M. FOURNIER (à partir du point 4), M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LEGOFF à M. JOLY
Mme CASAL DIT ESTEBAN à Mme FOUCAULT
M. ZAKARIAN à M. DELORT
Mme LIBONG à M. MORDEFROID
M. PANCRAZI à M. TREBULLE
Mme BOULER à Mme ROQUAIN
M. LEFEVRE à Mme KERNY-BONFAIT
M. FOURNIER à M. HULIN (jusqu'au point 3)

ABSENTS :

M. DOSSMANN
M. CHARLES
M. LARNICOL
M. ATTAF
Mme BARBET
Mme DE CHABALIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

M. le Maire : Bonjour à toutes et à tous, bonjour au public, nous allons débiter cette séance et je vais d'abord demander à Madame l'ancienne secrétaire du conseil - puisqu'elle n'est pas encore élue pour cette séance - de procéder à l'appel nominal.

Appel nominal par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint,

- Élection d'une ou d'un secrétaire de séance.

M. le Maire : J'ai reçu la candidature de Caroline FOUCAULT, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? ...Non.

(Vote à main levée : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité)

- Information sur les cérémonies et événements survenus dans la commune depuis le dernier conseil municipal et à venir prochainement.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean LAEUFFER VAILLANT, remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour le prêt de la Maison Vaillant à l'occasion d'une fête familiale.

Monsieur Pascal HAGNERE, des Virades de l'Espoir, remercie Monsieur le Maire, le service des Relations extérieures et les services techniques pour leur soutien lors de la Virade au parc de Sceaux.

Mesdames Danielle FAYE et Ghislaine RIVOALEN du secours populaire français remercient Monsieur le Maire et l'ensemble des services municipaux pour leur aide précieuse dans l'organisation de la braderie du secours populaire les 17, 18 et 19 octobre 2018.

Mme Monique FRUCHARD pour l'ouvrage « Maisons de Verrières-le-Buisson ».

Mme Chantal LORRE, Présidente de l'Association de Défense des Sinistrés Sécheresse de Verrières-le-Buisson, pour la contribution et l'action dynamique apportées lors des actions menées pour la reconnaissance de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse de 2009.

Mme BONNAFOUX pour la pose d'une rampe sur le petit escalier en bas de la rue de Villaine qui mène à la promenade de la Bièvre.

M. et Mme BIETTI pour l'aide apportée et l'intervention sollicitée auprès du CMPP de Verrières dans le cadre des soins pour leur enfant.

Association V2i pour la participation à l'organisation des Automnales.

Mesdames Martine ROUSSEAU et Chantal LAUVERGNAT pour les attentions apportées pour les 100 ans de leur maman.

Mme Nicole QUETIN pour la réussite des festivités organisées le 7 octobre à l'occasion de la Semaine Bleue.

La Techni'Trail pour l'accompagnement apporté à l'occasion de l'édition 2018.

Madame SUBRA pour la journée dédiée aux séniors.

La résidence Le Bois pour le prêt de matériel à l'occasion du repas champêtre de l'établissement.

M. Quentin NORMAND pour le courrier de félicitations reçu pour l'obtention de son baccalauréat.

M. Naceur CHAABANE pour la cérémonie d'hommage à la mémoire de M. Hamza CHERBIB.

Mme Françoise TREMONG pour le travail minutieux de nettoyage et de désherbage effectué le 25 octobre rue des Préharts.

ASL Les Prés Hauts pour la réfection du passage le long de la résidence Les Buissonnières sur le bord du Boulevard du Maréchal Juin vers l'avenue Georges Pompidou.

NAISSANCES

- d'Azélie, petite fille de M. Jean-Paul MORDEFROID, maire adjoint, née le 26 octobre 2018

- de Léa, petite fille de Mme Dominique LEGOFF, maire adjoint, née le 8 novembre 2018

- de Kataleya, petite fille de M. Didier MILLET, conseiller municipal délégué, née le 11 novembre 2018

DÉCÈS

- de Jean-Luc POHIER (mari d'Yveline POHIER) le 12 octobre 2018 dans sa 70^e année

- de Jean-Baptiste de VILMORIN le jeudi 8 novembre 2018 dans sa 88^e année

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Jeudi 27 septembre

- Sortie sénior du CCAS – Visite du château de Malmaison

Samedi 29 septembre

- Soirée TU Rock Sauté – Moulin de Grais

Dimanche 30 septembre

- Course du Team Trail Explorer

- Rassemblement des Scouts, Parc Régnier

- Projection Scouts et Guides de France, Espace Bernard Mantiennne

- Concert TRIO THOMAS DELOR, Espace Bernard Mantiennne

Lundi 1^{er} octobre

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantienne
- Pot de rentrée UTLe, Espace Bernard Mantienne

Du 3 au 4 octobre

- Bourse aux vêtements du Club ABC, Espace Bernard Mantienne – Club 21

Mercredi 3 octobre

- Les raconteries, médiathèque la Potinière

Jeudi 4 octobre

- Réunion concertation - PLU, Préau de l'école Honoré d'Estienne d'Orves

Du 6 au 7 octobre

- Musée Ephémère, Maison Vaillant

Samedi 6 octobre

- Vernissage du Musée Ephémère, Maison Vaillant
- Accueil des nouveaux Verriérois, Hôtel de ville et Moulin de Grais
- Atelier multimédia, médiathèque la Potinière
- Spectacle ARTC, Espace Bernard Mantienne – salle Le Colombier

Dimanche 7 octobre

- Repas des Anciens – CCAS, Espace Jean Mermoz
- Spectacle ARTC, Espace Bernard Mantienne – salle Le Colombier

Du 7 au 14 octobre

- Semaine Bleue

Lundi 8 octobre

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantienne

Mercredi 10 octobre

- Repas convivial, Villa Sainte-Christine
- Spectacle intergénération CCAS / Jeunes, Espace Bernard Mantienne – salle Le Colombier
- Atelier Scientifique – L'île aux singes, médiathèque André Malraux

Vendredi 12 octobre

- Un auteur à la médiathèque Pierre, médiathèque André Malraux

Du 13 au 14 octobre

- Automnales, Parvis de l'Espace Bernard Mantienne

Samedi 13 octobre

- Réunion convergence – PLU, Préau de l'école Honoré d'Estienne d'Orves
- Retrouvailles des anciens de Paul Fort, Moulin de Grais
- Inauguration : Les Automnales, Parvis de l'Espace Bernard Mantienne
- Concours de recettes, Espace Bernard Mantienne

Dimanche 14 octobre

- Journée Basic Jazz Dance, Espace Bernard Mantienne
- Trophée de la Ville, Golf de Verrières

Lundi 15 octobre

- Conférence UTLE, Espace Bernard Mantienne

Mardi 16 octobre

- Cross des écoles, Parc de la Noisette

Du 20 au 21 octobre

- Braderie du Secours Populaire, Espace Bernard Mantienne – Club 21

Mercredi 31 octobre

- Halloween – Espace Jeunes
- Conte : Oscar et les nuages, médiathèque André Malraux

Samedi 3 novembre

- Atelier multimédia, médiathèque la Potinière

Lundi 5 novembre

- Conférence UTLe, Espace Bernard Mantienne

Mardi 6 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : Conférence chronique d'un chef d'œuvre, *Histoire du soldat*, Auditorium Espace Bernard Mantienne

Mercredi 7 novembre

- Les raconteries, médiathèque la Potinière

Jeudi 8 novembre

- Sortie sénior – Visite du musée d'Art Moderne, Paris

Samedi 10 novembre

- C'est pas sorcier : voyage en 3D sur les traces du Petit Prince, médiathèque André Malraux
- Les Mirettes à la fête, médiathèque André Malraux

Dimanche 11 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : Concert « *Histoire du Soldat* » de Stravinsky, Colombier – Espace Bernard Mantienne
- *Centenaire de l'Armistice* : cérémonie nocturne, Parvis de l'Espace Bernard Mantienne
- *Centenaire de l'Armistice* : vernissage exposition *D'autres vues*, Espace Bernard Mantienne

Du 11 au 25 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : exposition *D'autres vues*, Salle club 21 – Espace Bernard Mantienne

Lundi 12 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : Conférence UTLe, Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 14 novembre

- Repas allemand du CCAS, Villa Sainte-Christine

Jeudi 15 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : Sortie mémorielle UTLe / Club ABC / V2i

Vendredi 16 novembre

- Vernissage exposition GENESES, Orangerie – Espace Tourlière
 - Réunion bilan – PLU, Espace Bernard Mantiennne
 - Installation SPaCe, Parvis de l'Hôtel de Ville

Du 16 novembre au 9 décembre

- Exposition GENESES, Orangerie – Espace Tourlière

Samedi 17 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : *Avoir 20 ans dans les tranchées* – Théâtre du Grenier, salle Le Colombier – Espace Bernard Mantiennne

Du 17 au 18 novembre

- Basic Jazz Dance, Espace Jean Mermoz

Dimanche 18 novembre

- *Centenaire de l'Armistice* : *Avoir 20 ans dans les tranchées* - Théâtre du Grenier, salle Le Colombier – Espace Bernard Mantiennne

Lundi 19 novembre

- Document Terre : la Conquête du Brésil, Espace Bernard Mantiennne
 - Conseil municipal – Hôtel de Ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mercredi 21 novembre**

- Spectacle jeune public : « *Les yeux de Taqqi* » - Espace Bernard Mantiennne

Jeudi 22 novembre

- Spectacle jeune public : « *Les yeux de Taqqi* » - Espace Bernard Mantiennne

Samedi 24 novembre

- Soirée TU Rock sauté – Moulin de Grais

Lundi 26 novembre

- Conférence UTLe – Espace Bernard Mantiennne
 - Comité Vélo – Maison Vaillant – Salle 305

Jeudi 29 novembre

- Sortie CCAS : déjeuner spectacle au Paradis Latin – Paris

Vendredi 30 novembre

- Concert du club ABC – Eglise St Paul à Massy

Samedi 1^{er} décembre

- Inauguration passage du village – passage du village
- Séance musiques de film – médiathèque André Malraux
- Loto des Gentianes – Club 21 à l'Espace Bernard Mantienne
- Spectacle du Lions Clubs – Le Colombier à l'Espace Bernard Mantienne

Du samedi 1^{er} au dimanche 2 décembre

- Marché de Noël – Centre Ville

Lundi 3 décembre

- Document Terre : Martinique et Guadeloupe – Espace Bernard Mantienne

Mardi 4 décembre

- Bilan de la « charte de la vie associative » avec les associations signataires – Club 21 à l'Espace Bernard Mantienne

Mercredi 5 décembre

- Les raconteries – médiathèque La Potinière

Samedi 8 décembre

- Conte : à la recherche du soleil, Moulin de Grais
- Atelier multimédia – médiathèque La Potinière

Dimanche 9 décembre

- Lecture brunch : Science et Citoyenneté – Moulin de Grais
- Spectacle de Noël pour les enfants du personnel – Espace Bernard Mantienne

Lundi 10 décembre

- Conférence UTLe – Espace Bernard Mantienne

Mardi 11 décembre

- Jam Session – Auditorium Espace Bernard Mantienne

Mercredi 12 décembre

- Atelier d'éveil sonore 0 – 3 ans - médiathèque André Malraux
- Spectacle de Noël intergénération – Espace Bernard Mantienne

Du lundi 10 au vendredi 14 décembre

- MUMO 2 – Place Charles de Gaulle

Vendredi 14 décembre

- Un auteur à la médiathèque : Pierre BOURSOT – médiathèque André Malraux

Samedi 15 décembre

- Les Mirettes à la Fête – médiathèque André Malraux

Dimanche 16 décembre

- Finale publique Prix Vedrarias musique – Espace Bernard Mantiennne

Du samedi 15 au dimanche 16 décembre

- Biennale des artistes de Verrières – Club 21 Espace Bernard Mantiennne

Lundi 17 décembre

- Conférence UTLe – Espace Bernard Mantiennne

- Conseil municipal – Hôtel de Ville

M. le Maire : A l'occasion du bilan du PLU, puisque c'était une manifestation extrêmement importante qui a mobilisé de nombreux concitoyens, je voudrais remercier quelques personnes : à commencer par Caroline FOUCAULT qui a été présente à la manœuvre pour la conception de la concertation dont elle a été à l'initiative, et ce depuis l'été dernier. Je voudrais aussi remercier Karine CASAL DIT ESTEBAN qui a été la grande prêtresse incontestée du PLU et qui a dirigé le comité de pilotage depuis sa création. Je voudrais aussi remercier les membres du comité de pilotage : Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Madame Rozenn BOULER, Monsieur Jean-Louis DELORT et Monsieur Didier MILLET, pour l'ensemble des travaux qu'ils ont réalisés, et je remercie aussi tous les collègues élus pour leur implication et pour leurs conseils souvent bienveillants ; ainsi que le service de l'Urbanisme et notamment Julie ROEHRICH qui est chargée de mission en charge du PLU et qui assure la responsabilité de la direction par intérim du service de l'Urbanisme, c'est donc une double charge, et qui connaît ce dossier sur le bout des doigts ; également le service de la Communication, notamment Amélie GUERIN pour la réalisation des supports de communication ; je remercie aussi les services techniques pour leur participation à l'organisation logistique des réunions de concertation et pour la distribution de l'ensemble des documents, notamment les hors-séries en plus de la distribution du mensuel.

Je remercie toutes les équipes de l'Espace Bernard Mantiennne qui ont participé à l'organisation de la réunion de synthèse.

Je remercie la police municipale qui a assuré une présence bienveillante à l'occasion de ces réunions, le cabinet et notamment Marie et Dorian, et plus largement tous les services qui ont permis un bon déroulé de l'ensemble de ces réunions de concertation, et plus particulièrement celle du vendredi 16.

Nous avons une question écrite que nous examinerons en fin de séance.

DIRECTION GENERALE**1 - Commissions municipales – Modification de leur composition.**

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Suite à la démission de Madame Véronique CHATEAU-GILLE de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale, et suite au décès de Monsieur Jean-Marie DERBANNE, conseiller municipal délégué, les délégations ont été réparties entre les différents conseillers municipaux, par conséquent nous proposons que Didier MILLET, qui était déjà Délégué à l'Economie, l'Emploi et la

Formation, fasse partie de la commission qui s'occupe de ces sujets, sachant que Mme Anne BARBET s'est retirée.

Pour le Sport, c'est Ian TIXIER qui en ferait partie à la place de Monsieur Didier MILLET.

Je rappelle que toutes les commissions sont ouvertes à tous les élus et c'était un peu bizarre d'avoir des commissions sans que les personnes qui avaient une délégation y soient.

M. le Maire : Merci Caroline, est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour ces postes ? Non.

Acceptez-vous le principe de voter à main levée ou est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ?

(Personne ne demandant de vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée : les nominations sont approuvées par 26 voix Pour et 1 abstention.)

2 - Démission de Véronique CHATEAU-GILLE, conseillère communautaire – Election d'un nouveau conseiller communautaire.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

Mme FOUCAULT : Depuis la démission de Véronique CHATEAU-GILLE, une place se trouve libérée au niveau de Paris-Saclay.

Il est obligatoire de voter à bulletin secret. Si l'on reprend la procédure que nous faisons habituellement, c'est le ou la plus jeune et le ou la plus ancienne de nos membres qui dépouillent, je pense que c'est Monsieur HULIN qui est le plus jeune et Josiane DEGERIT qui est la plus ancienne.

Nous avons de notre côté une candidature qui est celle de Madame Dominique LEGOFF, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

M. HULIN : Une question : sauf erreur, au moment du vote pour les élections municipales en 2014, on avait aussi voté pour le conseil communautaire qui était élu directement par les citoyens. Là on vote, cela veut donc dire que la liste des conseillers communautaires votée à l'époque n'est plus valable ?

Mme FOUCAULT : Il reste encore un nom : celui de Jean-Paul MORDEFROID mais, par souci de parité, la majorité a souhaité que ce soit une femme, et donc on reprend dans la suite de la liste du tableau, si un autre homme qui est à Paris-Saclay démissionnait, on présenterait Jean-Paul MORDEFROID en tant qu'homme.

C'est un vrai souci, la parité, on s'est aperçu qu'à Paris-Saclay, quand une femme démissionnait, elle était toujours remplacée par un homme, donc il n'y a plus de parité à Paris-Saclay.

M. GRISSOLANGE : Mais est-ce que c'est la loi ou pas ?

Mme FOUCAULT : On peut faire les deux, nous on choisit la parité. Légalement Monsieur LEBEAULT avant de partir avait bien regardé les choses, c'est dans les statuts.

M. le Maire : Il n'y a pas de jurisprudence sur le sujet, je ne suis pas du tout certain que les collègues qui ont désigné des représentants à l'issue du départ de personnes qui siégeaient aient bien fait ou pas bien fait, il n'y a pas d'actes devant la justice pour ce faire, on a peu de choses pour éclairer notre lanterne. Nous, nous disons : une femme s'en va, une femme arrive, pour respecter l'esprit de la loi, pour éviter qu'il y ait rupture d'une parité totale dans les instances de gouvernance.

Mme FOUCAULT : Cela d'ailleurs n'existe pas au niveau municipal.

M. le Maire : Et pour border la chose, on s'est dit qu'un vote du conseil municipal ne pourrait pas nuire, on pourrait dire : une femme s'en va, une femme arrive de façon

mécanique, mais on souhaite sanctionner cela par un vote. Après Monsieur le Préfet nous dira si on s'est mal comporté ou pas.

M. TREBULLE : Je m'interroge dans une espèce d'interrogation existentielle si une femme dénommée Jean-Paul ne pouvait pas remplacer une femme qui s'appelle Dominique plutôt qu'une femme Dominique remplace une femme qui s'appelle Véronique, ces règles étant tellement artificielles et contraintes, ce n'est pas pour moi une problématique, et bien entendu je n'ai rien contre la délibération qui nous est proposée mais nous sommes tous homme et femme ainsi créés et Jean-Paul peut aussi assumer sa part de féminité.

(Hilarité générale)

M. GRISSOLANGE : Vu ce qui vient d'être dit, je ne sais pas au nom de quel genre je parle mais je voudrais savoir si dans l'ordre du tableau des conseillers communautaires, il y avait d'abord Monsieur MORDEFROID puis Madame LEGOFF ?

Mme FOUCAULT : Nous avons voté et le dernier sur notre liste était Jean-Paul MORDEFROID pour tout ce qui est communautaire, comme nous n'avons plus de femmes dans cette liste nous passons sur la liste du tableau des municipales et dans l'ordre de parité, la première femme à ne pas être à Paris-Saclay, c'était Dominique LEGOFF.

M. le Maire : Et Monsieur le Directeur de Cabinet me souffle que c'est une nouvelle disposition de la loi qui est intervenue depuis le vote des élections municipales, nous avons l'obligation de voter. On va vous distribuer les petits papiers et on va procéder au vote à bulletin secret.

M. HULIN : Il ne peut pas y avoir d'autres candidatures ?

M. le Maire : Si, c'est vous qui le décidez.

M. YAHIEL : Il me semble que ce n'est pas si simple que cela : J'ai regardé les textes et je lis : « *Dans une commune de 1000 habitants et plus, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe et conseiller municipal suivant sur la liste des candidats figurant sur la liste des conseillers communautaires sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.* »

Mme FOUCAULT : Oui mais il n'y en a plus.

M. YAHIEL : Je poursuis : « *Lorsqu'il n'y a plus de candidats sur la liste, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats au siège de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.* »

Mme FOUCAULT : Donc c'est bien Madame Dominique LEGOFF.

M. YAHIEL : Pour rassurer tout le monde, le troisième alinéa dit aussi : « *En cas d'impossibilité de pourvoir à la vacance, le siège de conseiller communautaire restera vacant.* »

(Rires)

M. HULIN : Cela veut dire qu'il ne peut plus y avoir de candidats parmi les gens de votre liste.

Mme FOUCAULT : Vincent a raison, nous avons fait le choix la dernière fois de ne pas proposer de siège à une personne de l'opposition, cela vous donne maintenant l'opportunité de proposer quelqu'un d'autre puisqu'on est obligé de voter.

M. YAHIEL : Je ne crois pas, je peux vous relire l'article...

Mme FOUCAULT : Non, merci Michel, nous, nous préférons repasser en conseil municipal.

M. le Maire : En tout cas on va voter à bulletin secret sur la base de la liste, est-ce que c'est la liste majoritaire ou est-ce que c'est la liste qui a disparu ? Abondance de biens ne nuit pas, on vote puisqu'il y a une candidature de Dominique LEGOFF et on verra bien combien de suffrages elle emporte.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret, le dépouillement est fait par Madame Josiane DEGERIT et par Monsieur HULIN : Madame Dominique LEGOFF obtient 23 voix Pour et 4 Abstentions. Madame LEGOFF est élue.)

M. le Maire : Merci beaucoup, Madame Dominique LEGOFF est donc élue.

3 - Élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Jean-Marie DERBANNE faisait partie du CCAS, il faut que nous votions pour son remplacement. Normalement le règlement dit que nous devons voter à bulletin secret, est-ce que vous acceptez de voter à main levée ?

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un veut voter à bulletin secret ?

M. GRISSOLANGE : Cela dépend qui sera candidat ou candidate.

M. le Maire : Nous avons une candidate qui est Christine DUBOC, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non, est-ce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret ?

(Personne ne demandant le vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée pour la candidature de Madame DUBOC qui est élue à l'unanimité.)

4. Désignation de représentants du Conseil municipal à différents organismes.

(Rapporteur : Mme Caroline FOUCAULT)

Mme Caroline FOUCAULT : Véronique CHATEAU-GILLE représentait la ville pour Vitacité, elle était suppléante ; pour V2I elle était représentante ; pour la Chambre de Commerce elle était titulaire ; pour la Chambre de Métiers elle était titulaire ; pour la Chambre Interdépartementale d'Agriculture elle était titulaire ; et pour le Centre d'Information Jeunesse de l'Essonne elle était titulaire. Jean-Marie, lui, était notre représentant au sein du Foyer de Vie de l'Alliance.

Nous vous proposons pour Vitacité, pour V2I, pour la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers : Monsieur MILLET vu sa délégation.

Pour la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France nous vous proposons Monsieur MORDEFOIRD. Pour le Centre d'Information Jeunesse de l'Essonne nous proposons Madame LIBONG. Et pour le Foyer de Vie de l'Alliance nous proposons Madame KERNY-BONFAIT. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ?

M. le Maire : Je vois qu'il n'y a pas de demande. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

M. HULIN : Je suis candidat pour V2I.

(Aucun candidat ne se présente pour les autres instances.)

M. le Maire : Je vais donc mettre aux voix pour Vitacité la candidature de Monsieur Didier MILLET.

(Vote à main levée : M. MILLET est élu par 22 voix Pour et 5 abstentions.)

M. le Maire : Pour la Chambre de Commerce, c'est également Monsieur Didier MILLET.

(Vote à main levée : M. MILLET est élu par 22 voix Pour et 5 abstentions.)

M. le Maire : Pour la Chambre de Métiers également Monsieur Didier MILLET.
(Vote à main levée : M. MILLET est élu par 22 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Pour V2I nous avons deux candidats, je mets la candidature de Monsieur Didier MILLET aux voix.

(Vote à main levée : M. MILLET obtient par 22 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Je mets aux voix la candidature de Monsieur Vincent HULIN.

(Vote à main levée : M. HULIN obtient 5 voix Pour et 22 Abstentions.)

M. Didier MILLET est élu.

M. le Maire : Pour la Chambre Interdépartementale d'Agriculture, le candidat est Monsieur Jean-Paul MORDEFROID.

(M. Vincent HULIN se porte candidat.)

(Vote à main levée : M. Jean-Paul MORDEFROID obtient 22 voix Pour et 5 abstentions.)

(Vote à main levée : M. Vincent HULIN obtient 5 voix Pour et 22 abstentions.)

(M. Jean-Paul MORDEFROID est élu.)

M. le Maire : Pour le Centre d'Information Jeunesse en Essonne, je propose Madame Nathalie LIBONG.

(Vote à main levée : Mme Nathalie LIBONG est élue par 22 voix Pour et 5 Abstentions.)

M. le Maire : Pour le Foyer de l'Alliance, la candidature est celle de Madame Anne KERNY-BONFAIT.

(Vote à main levée : Madame Anne KERNY-BONFAIT est élue par 22 voix pour et 5 abstentions).

AFFAIRES JURIDIQUES

5 - Avis de la commune de Verrières-le-Buisson sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail Verriérois au titre de l'année 2019.

(Rapporteur : Monsieur Didier MILLET)

M. MILLET : Bonsoir à tous, le principe de dérogation municipale au repos dominical a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale. L'article de loi donne compétence aux maires pour accorder par arrêté municipal aux établissements commerciaux de vente au détail où le repos normal est le dimanche jusqu'à 12 dérogations au repos dominical par an depuis 2016 contre 5 auparavant. Cette augmentation résulte de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite Loi Macron.

La réglementation en vigueur impose dorénavant aux maires d'arrêter la liste des dimanches travaillés dans la limite de 12 par an maximum avant le 31 décembre pour l'année suivante. Ces dérogations devront être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité que le demandeur, même si la demande est individuelle, ceci afin de contenir le risque d'une multiplication incontrôlée des ouvertures dominicales obtenues sur le fondement des dispositions de cet article.

En contrepartie les salariés concernés bénéficient de compensations financières et de repos prévus a minima par le code du travail qui seront rappelés dans l'arrêté municipal.

Au-delà de cinq dimanches la décision du maire est prise après avis conforme du conseil municipal et de l'établissement public de coopération intercommunale, l'EPCI à fiscalité propre dont dépend la commune. Ce dernier dispose d'un délai de deux

mois pour faire part de son avis, à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, l'avis est réputé favorable. Toutefois le maire n'est pas lié par les avis de l'EPCI et des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, qu'ils soient favorables ou défavorables, ou par leur absence d'avis, il dispose en l'espèce d'un entier pouvoir d'appréciation pour appliquer cette dérogation.

La demande formulée à ce jour au titre de l'année 2019 est la suivante : il s'agit de l'enseigne Carrefour Market qui sollicite l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement de 8h30 à 12h30 les 6 janvier, 21 avril, 9 juin, 30 juin, 1^{er} septembre, 8 septembre, 15 septembre, 22 septembre, 29 septembre, et 15 décembre 2019, soit 10 dimanches par an. L'enseigne Carrefour Market sollicite l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement de 8h30 à 18h les 22 et 29 décembre, soit deux dimanches par an.

M. le Maire : Je mets au débat cette délibération.

M. YAHIEL : Deux observations : une première pour nous étonner sur la forme qu'il n'y ait pas de préconisations de la part de la Municipalité. En général quand on vote, on vote sur des schémas, schéma A, schéma B, il peut y avoir des options, là c'est comme si on avait un avis général à donner mais sans qu'on soit dans la précision juridique. Donc nous serions preneurs de ce côté-là de la table de savoir quel est votre avis collectif sur le schéma qui est proposé là mais dont on ne sait pas si c'est une proposition ou simplement la transmission de demandes dont vous faites l'objet.

Et également nous serions preneurs d'une précision juridique sur l'avis du conseil communautaire qui doit être conforme, le Maire ne peut pas s'en abstraire, la seule souplesse du dispositif est que s'il n'est pas rendu dans un délai de deux mois, l'avis est réputé positif. La situation juridique est exactement l'inverse de ce qui est indiqué là dans le mécanisme que vous proposez. En fait c'est « *un avis conforme de l'organe délibérant EPCI pour les dimanches du Maire au-delà de cinq dimanches* » ; sauf si votre position était inférieure à cinq dimanches évidemment.

Mme FOUCAULT : Si je me souviens bien, à Paris-Saclay ils ont laissé choisir chaque commune, on a dû voter cela il y a un ou deux ans, je ne suis pas précise, en fait il a été laissé à chaque Maire la possibilité pour chaque commune de choisir et c'est cet avis qui l'emportait. On n'a pas voulu rajouter des dossiers, on en a 80 à 100 à chaque fois.

Ensuite ce dossier est un dossier qu'on présente tous les ans dans la même forme et à chaque fois, oui, c'est une demande des commerces, on vous propose la demande des commerces sachant que normalement nous aurons aujourd'hui, je pense, trois collègues qui souhaiteront intervenir pour dire ce qu'ils pensent ; et ensuite chacun votera en son âme et conscience. Nous sommes divers et variés, chacun dira s'il souhaite ou non qu'il y ait travail le dimanche.

M. FOURNIER : Dans tous les cas il faudrait clarifier ce qui est mis : « *Toutefois le Maire n'est pas lié à l'avis de l'EPCI* », peut-être préciser par rapport à la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay.

M. le Maire : En faisant référence à la délibération de Paris-Saclay.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. GRISSOLANGE : Je rappelle notre opposition au travail du dimanche et je note que Carrefour Market est le seul à faire la demande, je suis extrêmement sceptique sur l'idée que cela puisse augmenter l'activité économique, quand on a besoin de spaghettis, qu'on les achète le dimanche ou le samedi, cela ne change pas grand-chose, c'est juste un exemple.

Cinq dimanches par an comme précédemment, c'était très bien, il y a cinq dimanches sur septembre où il serait ouvert...

Mme FOUCAULT : Oui parce que c'est le mois de Carrefour, c'est l'anniversaire de Carrefour, il y a de superbes promotions en septembre.

M. GRISSOLANGE : En tout cas je suis résolument contre, donc je voterai contre.

M. le Maire : C'est pour cela qu'il n'y a pas de recommandations de notre côté concernant la demande d'une enseigne ; mais on pourrait en avoir une autre la semaine prochaine jusqu'à la date ultime de clôture des horaires.

M. HULIN : Intermarché est déjà ouvert tous les dimanches matin, pas Carrefour Market et je suppose que c'est pour cela qu'il fait la demande.

Moi je vais aller dans le même sens que Dominique GRISSOLANGE pour m'étonner de l'accroissement très fort du nombre de dimanches matin où Carrefour Market veut être ouvert, je comprends quand on est proche de Noël ou en septembre parce que c'est la rentrée, j'avoue qu'en janvier, avril, juin, je ne vois pas très bien l'intérêt d'en demander autant, même si je ne suis pas formellement opposé à ce que l'on ouvre le dimanche, je trouve quand même que le nombre par rapport à l'année dernière a beaucoup augmenté.

Mme FOUCAULT : En juin et en juillet, ce sont les soldes ; et en avril c'est Pâques.

Mme ROQUAIN : Je pense qu'il y a aussi des dates qui correspondent aux rentrées de vacances, quand les gens rentrent le samedi pour l'école qui commence le lundi, ils vont le dimanche matin faire leurs courses, cela correspond à la rentrée des vacances scolaires. Et les gens ne font pas leurs courses le 24 décembre pour le 25, donc en ouvrant le 22, le dimanche d'avant, les gens préparent leur Noël et les grandes surfaces étant ouvertes toute la journée, c'est quand même plus facile. Quand les gens viennent à Verrières faire des achats, on ne va pas les en empêcher, cela rentre dans la politique que l'on a envie de faire pour que les gens viennent faire leurs achats à Verrières.

M. MORDEFROID : Moi je suis d'accord avec Dominique GRISSOLANGE, je voudrais ajouter un autre argument que l'actualité illustre d'une autre manière. Depuis le 1^{er} août, notre planète consomme des réserves à venir, nous sommes dans le jour du dépassement et on sait bien que l'économie française repose sur la consommation qui est son principal et presque unique moteur, et donc si l'on veut un jour s'intéresser de près à la transition écologique, il faudra bien quand même diminuer la consommation ou maintenir la consommation et essayer de faire mieux avec un peu moins plutôt que de faire toujours plus. Évidemment il serait très souhaitable de ne pas augmenter le nombre de jours d'ouverture des commerces en espérant que cela limitera un peu la consommation, d'ailleurs on pourrait discuter sur l'efficacité réelle globale de ces ouvertures le dimanche, maintenant c'est comme pour la question du pétrole, ces réflexions à long terme sont contrebalancées par les exigences à court terme de la concurrence, du maintien du commerce local, du confort des uns et des autres, ce sont des systèmes sans solution. Moi je crois à la valeur des gestes symboliques parce qu'ils ont une vertu pédagogique si on sait les monnayer, ne pas accepter ces augmentations pourrait être symbolique mais ce ne serait pas défendable peut-être. Alors je m'abstiendrai sur ce point.

M. PEPERS : Moi je vais voter contre pour la bonne et simple raison que par connaissance de gens qui travaillent dans la grande distribution, ce sont des gens qui vont travailler toute la semaine, tout le dimanche, et la semaine suivante puis le dimanche suivant, finalement certes ils ont des contreparties mais qui ne sont malheureusement pas écrites dans cette note explicative et cela ne se passe jamais comme le droit du travail le dit. Je voterai contre pour favoriser le repos des salariés premièrement ; et deuxièmement je suis d'accord sur le reste qui a été dit : je pense que 5 dimanches, c'est bien suffisant.

M. le Maire : Très bien, merci.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 18 voix Pour, 4 voix Contre, et 5 Abstentions.)

M. le Maire : La délibération est donc adoptée.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6 - Suppressions de postes - mise à jour des effectifs.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Tous les ans à la même date nous vous proposons le tableau global de la mise à jour des effectifs. Il y a 2 promotions internes, 21 avancements de grade, 2 départs en retraite, 3 mutations, 2 réussites à un concours et 1 abandon de poste. Nous vous proposons de supprimer ces postes.

M. GRISSOLANGE : Lorsqu'on crée des postes, on nous dit toujours que cela ne provoquera pas ou que cela provoquera un accroissement des effectifs, est-ce que l'on peut avoir le même renseignement ici ?

M. le Maire : Il n'y a plus personne sur les postes, on ne recrute pas dessus, on les ferme, et donc les effectifs restent au même niveau.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : À chaque fois qu'il y a un nouvel adjoint ou un nouveau délégué qui est rémunéré avec un pourcentage de l'enveloppe globale, sachant qu'il y a toujours équilibre, nous repassons ce tableau ; c'est ce que nous faisons aujourd'hui du fait d'un adjoint en moins. Comme c'est une enveloppe globale et forfaitaire avec des pourcentages pour chacun, Monsieur le Maire a 59,67 % de l'indice brut 1022 au 19 novembre 2018 ; les adjoints ont 24,80 % ; les conseillers délégués ont 3,70 % ; ce qui fait pour le Maire un mensuel brut de 2310,78 € ; pour un adjoint : 959,92 € ; pour un délégué : 143,21 €.

M. HULIN : Je comprends la mécanique de répartition de l'enveloppe, de la totalité de l'enveloppe, mais il me semble qu'il n'y a pas une complète répartition. Il y avait dans cette enveloppe un adjoint rémunéré qui n'est plus aujourd'hui, pour autant j'ai compris que le montant que chacun touche n'a pas augmenté ?

M. le Maire : L'ensemble de l'enveloppe reste à l'identique et la répartition également, simplement il y en a un de moins.

M. HULIN : Est-ce que cela veut dire que tout le monde a un peu plus ? Est-ce que cela bouge ou pas ?

M. le Maire : Je propose une interruption de séance.

(La séance est suspendue à 21h50, sortie de Monsieur le Maire. La séance est reprise à 21h52.)

M. le Maire : Cette délibération est exclusivement destinée à faire en sorte que Monsieur Ian TIXIER apparaisse sur la liste des conseillers délégués qui perçoivent 143,21 € bruts. L'ensemble des indemnités des collègues restant à l'identique de ce qui existait précédemment.

M. HULIN : En ce qui me concerne, je considère que le travail des conseillers municipaux existe pour tout le monde, adjoints et non-adjoints, il y a une rémunération dans certaines communes même symbolique pour tous les conseillers

municipaux, c'est une question de principe ; et comme l'enveloppe globale a un petit peu plus, il en reste, et donc vous auriez pu élargir le champ.

Mme FOUCAULT : Ce sera mis dans le pot commun.

M. le Maire : Cela va abonder le budget général de la commune.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 23 voix Pour et 4 Abstentions.)

SERVICE POLE SOLIDARITES

8 - Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne (GIPFSL)

(Rapporteur : Madame Élisabeth ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation).

La commune de Verrières-le-Buisson est membre du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne (GIP FSL 91).

Le département apporte au groupement les financements nécessaires à son fonctionnement suivant l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990. Chaque membre adhérent contribue au fonctionnement du FSL par le versement d'une participation financière dont le montant est fixé par la convention constitutive.

Ainsi chaque commune adhérente apporte une contribution financière annuelle de 0,15 €/habitant, ce qui représente pour la commune de Verrières-le-Buisson la somme de 2 400 €.

Par délibération en date du 14 décembre 2015, les membres du Conseil municipal ont approuvé le renouvellement pour 3 ans de ladite convention dont le terme est fixé au 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 3-III du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, il convient de se prononcer sur le renouvellement du groupement.

L'article 2 de la convention constitutive – statuts - du GIP FSL 91 sera remplacé par :

« La durée du groupement est prorogée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
Son terme est fixé au 31 décembre 2021 ».

La commission sociale, réunie le 17 septembre 2018, a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. YAHIEL : J'ai une observation et une question ; d'abord l'observation : c'est prévu comme ça mais je trouve que cette mécanique de prorogation tous les trois ans est un peu infernale et probablement coûteuse pour les services qui s'y adonnent alors qu'il suffirait de ne rien écrire à l'article 2 et de renvoyer à l'article 34 qui prévoit la dissolution ; quand les parties prenantes auraient décidé d'arrêter, elles arrêtent. Alors que là, on est dans une mécanique qui consiste à dire tous les trois ans si on continue au pas. C'est juste une observation de simplification administrative qui pourrait se faire.

Ma question est plutôt d'ordre juridique : Un GIP est une personne morale de droit public, j'ai l'impression qu'on est dans un organisme un peu différent, on est en gestion privée avec un commissaire aux comptes, des fonds privés, c'est un peu étrange pour moi d'autant que l'on ne voit aucune trace de régulation publique à l'intérieur, ni contrôleur financier - ce qui est probablement heureux - ni allusion à la

gestion des fonds publics, ni dispositif d'approbation expresse des statuts, je parle sous le contrôle de mes collègues, je ne sais pas si cela a attiré leur regard mais pour avoir constitué pas mal de GIP, moi cela me semble hors sol par rapport aux textes habituels qui régissent ces « petites bestioles » qui sont des organismes de droit public. Ma remarque n'a aucune portée particulière, nous sommes partis prenante parmi les autres mais je vous le signale parce que le FSL est un dispositif extrêmement vertueux et c'est un peu curieux qu'il soit régi comme cela par un dispositif qui me paraît sans être moins vertueux au moins assez discutable.

M. le Maire : Oui, c'est juste que l'on a un interlocuteur reconnu par le Département, qui avait subi le contrôle de légalité du Préfet, dont les statuts doivent être d'équerre et qui nous interpelle par rapport à la modification de ces statuts en nous disant : est-ce que vous suivez ou pas ? Mais tu as raison de le dire : est-ce que tout cela est bien normalement fait ? Je t'avouerai qu'on ne s'est pas prononcé sur la constitution même du GIP, de ses statuts, et de sa gouvernance, c'est notre interlocuteur, on est interpellé et cela nous va bien parce que comme tu le dis, le FSL est un dispositif extrêmement vertueux dont on ne voudrait pas s'écarter.

M. GRISSOLANGE : C'est bien entendu écrit quelque part dans la convention mais ce qui manque à notre débat, c'est à quoi sert le FSL ? Moi je le sais mais il y a ici un certain nombre de personnes qui ne sont pas membres du CCAS et qui ne sont pas au courant, qui voudraient savoir à quoi sert le Fonds de Solidarité Logement.

Mme ROQUAIN : Le FSL est sollicité par les communes, c'est un dispositif qu'on sollicite pour nous aider quand nous avons des dossiers de demande d'aide. Par exemple en 2017, pour les impayés d'énergie, le FSL nous a accordé des aides jusqu'à 4332 €, pour 2400 € que l'on a payés, c'est important de pouvoir les solliciter. Ils aident aussi par le maintien à domicile pour aider des gens qui rentrent dans un logement, qui ont du mal à se loger, il y a différents dispositifs avec lesquels on travaille régulièrement. C'est un partenaire important.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions et d'autres interventions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

SERVICE URBANISME

9 - Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre la construction du satellite de restauration du groupe scolaire Bois Lorient/Paul Fort/David Régner.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette modification du PLU intervient dans le cadre du PLU existant, à savoir le PLU approuvé en septembre 2003. D'ailleurs il y a eu différentes modifications depuis, je vous fais un rappel rapide historique de ce dossier : les repas délivrés par ce restaurant concernent le groupe scolaire Bois-Lorient - Paul Fort - David Régner pour une moyenne de 50 repas/jour en liaison froide.

Conçu au début des années 70, il a été rénové et réaménagé plusieurs fois afin d'augmenter sa capacité d'accueil et d'optimiser son fonctionnement et de répondre aux contraintes réglementaires, en particulier en matière de performance énergétique. La Ville a décidé de construire un nouveau restaurant scolaire.

En 2016, la société OXYLIUM a déterminé les besoins quantitatifs et qualitatifs du projet, puis ce travail s'est poursuivi avec le cabinet d'architectes Coste Orbach accompagné de plusieurs bureaux d'études, en particulier sur la structure du bâtiment, sur les fluides et sur le matériel de cuisine.

Ce restaurant d'une surface utile de 720 mètres carrés et d'un coût prévisionnel de 2 222 557 € hors taxes comprendra deux salles de restaurant, une pour les enfants des classes maternelles et l'autre pour les élémentaires. Une attention toute particulière est mise en œuvre dans la construction par l'utilisation du bois dans les façades et charpentes et par une isolation thermique extérieure, par une toiture en zinc et une centrale de traitement de l'air double flux.

Pour réaliser ce projet, nous avons voté le 28 mai 2018 une modification simplifiée du PLU communal, cette modification est mineure et ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable.

Il vous est donc proposé la création d'un nouveau secteur UAg à l'emplacement du secteur existant. En fait le projet de satellite de restauration est soumis à des dispositions de zone UAc du règlement du PLU en vigueur. Il respecte l'ensemble de ces dispositions à l'exception des articles suivants : UA 7 relatif aux implantations de construction par rapport aux limites séparatives, article UA 10 portant sur la hauteur des constructions, et l'article UA 12 relatif au stationnement.

Pour la hauteur, nous faisons passer la hauteur maximale de 7 mètres à l'égout à une hauteur maximale de 9 mètres.

Pour ce qui est de la distance d'implantation, elle est de 4 mètres, nous devons la supprimer pour permettre l'implantation du restaurant ; il n'y a pas besoin d'aire de stationnement, on vous propose de modifier la réglementation.

D'autre part, la loi ALUR ayant supprimé le Coefficient d'Occupation des Sols, nous devons supprimer les articles suivants : UA 5 portant sur les caractéristiques des terrains, UA 14 également portant sur les possibilités maximales d'occupation des sols.

Le public a pu venir en mairie aux heures habituelles d'ouverture du lundi 13 août au lundi 15 septembre ; de plus l'information se trouve sur le site internet de la Ville et un article a été publié dans le journal Le Parisien du 9 juillet.

Bien sûr ce dossier a été transmis aux personnes publiques associées le 20 juin 2018. Seule l'Agence Régionale de Santé a émis un avis favorable, les autres personnes publiques associées n'ont pas formulé de remarques dans le cadre de cette procédure, leur avis est donc réputé favorable.

Pour ce dossier le public n'a pas formulé d'observations.

Pour terminer sur cette modification et au regard du bilan et de la mise à disposition, aucune adaptation n'est apportée aux pièces du dossier.

Et puisque j'ai la parole, je vais donner quelques éléments sur ce projet : courant décembre nous allons procéder à la mise en place des fluides et des réseaux d'assainissement pour le restaurant provisoire. La livraison et l'assemblage des éléments préfabriqués se dérouleront entre le 26 et le 29 décembre pour l'office provisoire. Pour les aménagements intérieurs, les éléments préfabriqués seront faits courant janvier.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. FOURNIER : Une question de forme car sur le fond on avait déjà eu un premier échange au conseil municipal du 28 mai, on l'avait déjà signalé d'ailleurs : je pense qu'il pourrait être judicieux à l'avenir qu'on ait une projection des esquisses ou un projet plus précis pour échanger et avoir une meilleure visibilité sur le projet, ne serait-ce que d'un point de vue visuel tout simplement.

M. le Maire : D'accord, il s'agit là juste du PLU et pas de l'objet en lui-même. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

10 - Cessions de véhicules et sortie d'inventaire

11 - Admission des titres en non-valeur

M. le Maire : Deux dossiers sont retirés, ce sont les dossiers 10 et 11 pour la simple et bonne raison, vous l'avez sûrement constaté comme moi, qu'il n'y avait pas de notices explicatives en raison d'un problème purement technique et matériel de notre appareil de reprographie. Il s'agit d'une sortie d'actifs et d'admissions en non-valeur, il n'y a pas urgence, et donc on reporte.

12 - Adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2018.

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. le Maire : Ce sera la seule délibération de décision modificative pour notre budget 2018, ce qui montre qu'il était plutôt bien dimensionné.

Concernant les recettes, 31 267 € sur le poste des redevances d'occupation du domaine public sont en plus. Nous avons 43 000 € qui sont des dotations revues à la hausse pour la crèche Louise de Vilmorin en provenance de la C.A.F. ; et 44 000 € pour le poste des produits de gestion courante, il s'agit de recettes pour 28 600 € pour le projet Zorgho, recettes qui vont sortir très vite ; et pour le reste, ce sont des recettes supplémentaires perçues par la Ville.

Pour les dépenses, 10 000 € de dépenses supplémentaires, il s'agit là de la régie des bâtiments qui est en légère augmentation ; 10 400 € pour des prestations complémentaires pour les cérémonies du 11 novembre et pour le mensuel édité dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ; 28 000 € pour Zorgho à nouveau, je vous ai promis la dépense, elle arrive. 86 000 € au titre des dépenses d'impôts et taxes, c'est un réajustement du FPIC qui vient s'ajouter à la somme que nous avons créditée à notre budget. Donc ce sont des dépenses en plus.

Pour la section d'investissement nous avons des recettes supplémentaires pour 711 000 €, c'est le fonds de concours qui a été voté par la CPS et qui va venir créditer notre budget à cette hauteur-là pour l'année 2018 et qui est fléché pour de la voirie exclusivement. Nous allons pour ce faire diminuer d'autant nos emprunts pour ramener le solde aux alentours de 7 M€.

Concernant les dépenses, ce sont exclusivement des basculements de frais d'études et de travaux hors opérations, les travaux de frais d'études pour 266 000 € touchent l'Espace Bernard Mantiene ; et pour les autres ce sont des dépenses de voirie dans l'actualisation du bail.

Au final, cette décision modificative touche l'investissement pour 5 464 €, cela touche notre section de fonctionnement pour un montant de 137 000 €, ce qui est peu de chose par rapport à l'ensemble de notre budget.

Avez-vous des questions à formuler ?

M. HULIN : Dans les 10 400 € sur les dépenses de fonctionnement pour les services extérieurs, peut-on avoir la répartition entre la cérémonie de novembre et le mensuel hors-série du PLU ?

M. le Maire : Cela doit être grosso-modo 5 000 - 5 000 de mémoire, à 400 € près. Quand je dis production du mensuel c'est tout compris, le maquettage, la rédaction des textes, la mise en page, et l'édition.

M. GRISSOLANGE : J'ai un problème avec la dernière ligne des dépenses page 58 : on dit que cette augmentation de dépenses correspond au réajustement du FPIC, dans le budget primitif, 710 000 € ont été votés. Or quand on regarde le DOB et les documents qui vont avec, on voit pour 2018 le FPIC pour 553 000 € et quelque, je ne

comprends pas les chiffres. 86 000 €, c'est le supplément : 518 000 € ont été votés dans le budget primitif ; les 353 575, page 7 du DOB, qu'est-ce que c'est ?

M. le Maire : C'est le montant de l'augmentation du FPIC pour l'an prochain.

M. GRISSOLANGE : Non, il y a 2018 et pour 2019 il y a 484 000 €, et on dit que cela repart à la hausse pour le même montant qu'en 2015 ; 484 000 et quelque, en effet, c'est très proche de 486 000 en 2015, et donc les 353 000 € pour 2018, où se trouvent-ils ? Je ne dis pas que quelqu'un les a volés...

(Rires)

M. le Maire : On a fait le ROB avant de préparer la Décision Modificative et donc les chiffres indiqués dans le ROB ne sont pas forcément les bons. En fait ce n'est plus un DOB maintenant, autrefois c'était un Débat d'Orientations Budgétaires, désormais c'est un Rapport d'Orientations Budgétaires. En l'occurrence, pour la Décision Modificative ce sont les bons chiffres mais pour le ROB ce ne sont pas les bons chiffres.

M. GRISSOLANGE : Donc les bons chiffres pour le ROB devraient être de combien ?

M. le Maire : Les 578 000 € plus les 86 000 € plus le pouillème d'augmentation qu'on aura cette année.

M. GRISSOLANGE : Donc de 2018 à 2019 on baisse ? En fait le FPIC est calculé à la louche ?

M. le Maire : Oui, et il est réactualisé au moment où l'on a les notifications.

M. GRISSOLANGE : Donc cela pourrait être 700 000 € ? On en saura plus au compte administratif.

M. le Maire : Oui, cela se pourrait. D'autres remarques ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 22 voix Pour et 5 abstentions.)

13 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

(Rapporteur : Monsieur Thomas JOLY)

M. le Maire : La loi de 1992 a imposé et a rendu obligatoire un débat d'orientations budgétaires. La loi du 7 août 2015 a institué le ROB et donc c'est cette première partie de notre débat sur le cycle budgétaire que nous entamons aujourd'hui. À titre liminaire il faut rappeler que le contexte budgétaire est contraint et que le budget en construction est construit au fil de l'eau car il est bien certain qu'il y aura un certain nombre d'éléments contenus dans les lois prochaines qui feront évoluer cela. Je rappelle aussi que nous avons un budget spécifique pour les questions d'assainissement en M49 puisque la Communauté d'agglomération Paris-Saclay n'a toujours pas pris cette compétence.

Suivant les sources INSEE, pour aborder le contexte international... pardon mais certains pourraient se dire que je suis « complètement barzingue » de partir sur le plan international mais tout cela est extrêmement normé et nous devons d'abord aborder le contexte international, puis le contexte national et le contexte local. Donc nous retenons que les écarts de croissance se sont accentués, cette croissance a été vigoureuse aux États-Unis et plus limitée en Europe. Au deuxième trimestre 2018, dans la zone euro, c'est pour l'ensemble de l'année, il y a eu une augmentation de + 4 %. Aux États-Unis il y a eu un ralentissement au premier trimestre et après cela une augmentation du PIB de 1 %. Au Japon, par contre, la croissance a connu une augmentation de 0,7 %. Quant au Royaume-Uni, cela s'est légèrement accéléré à 0,4 %. Dans la zone euro, l'ensemble de la moyenne est à

0,2 % de l'augmentation du PIB qui a augmenté davantage dans certains pays : en Espagne 0,6 ; en Allemagne 0,5, en Italie + 0,2.

Les économies émergentes se sont faites remarquer, en particulier celle de la Chine qui affiche une croissance à peine inférieure à celle de 2017 qui était importante. Le commerce mondial a ralenti au premier semestre 2018 et n'a crû que de 0,5 % au début de l'année qui s'achève en ce moment même.

Pour notre pays la croissance plutôt stable, a été affectée par plusieurs facteurs ponctuels et notamment la grève des transports qui a marqué la consommation des ménages, et une faible consommation d'énergie est à noter. La production manufacturière a renoué avec une croissance au second semestre, au total le PIB français progresserait de 0,5 %, notamment au troisième trimestre, et l'économie croîtrait de 1,6 % en 2018 après 2,3 en 2017. C'est une inflation qui refluerait en passant en dessous de la barre des 2 % avec une inflation qui atteint 2,3 % en juillet et en août 2018.

Le renchérissement du prix de l'énergie, du prix du tabac et de l'inflation alimentaire pèse aussi sur l'ensemble de l'économie nationale. L'inflation devrait revenir à un taux de + 1,8 % en décembre 2018. Nous avons à constater un regain d'inflation en 2018 qui conduirait toutefois à un léger ralentissement du pouvoir d'achat à 1,3 % en cours d'année.

Sur le marché de l'emploi, après 342 000 créations nettes d'emplois en 2017, l'emploi devrait croître de 129 000 postes sur 2018, avec un taux de chômage qui suit une tendance à la baisse au rythme de moins 0,1 point par trimestre pour atteindre 8,9 % à l'automne.

Le projet de loi de finances en 2018 arrêté en conseil des ministres le 24 septembre dernier retient deux hypothèses à relever qui ont des conséquences pour nous : une hypothèse de croissance de 1,7 % comme en 2018, et un infléchissement de la croissance des dépenses de l'État. En 2019 les dépenses de l'État ne progresseront plus à champ constant que de 2,2 milliards par rapport à la loi de finances de 2018 ; et nous retiendrons que concernant précisément les collectivités locales, deux mesures importantes sont à relever : la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation qui doit permettre à 80 % des foyers d'en être dispensés, or les incertitudes demeurent encore un an après l'annonce de cette mesure sur le financement et la compensation pour les communes.

Deuxième point : l'engagement renouvelé du maintien des dotations de l'État au global, dont la Dotation Globale de Fonctionnement fait partie. Cependant il s'agit du global et donc sont inscrits à l'intérieur de cela les concours de l'État pour la solidarité urbaine et la solidarité rurale, et cela n'empêchera pas la DGF pour Verrières de diminuer.

Cela nous permet de faire la transition pour en venir à notre commune où de façon prévisionnelle, nous avons 133 000 € de moins de prévus sur notre Dotation Globale de Fonctionnement. Et juste pour noter qu'a priori la Ville a perdu 1,8 M€ en valeur absolue et près de 1,864 M€ en cumulé depuis la période de 2012 à 2019 dans nos prévisions.

Pour le FPIC je suis assez d'accord avec la remarque de Dominique, à savoir qu'il y a au moins 130 000 € de dépense en plus à retenir par rapport à celle de 2018. Donc ce sont globalement - et les chiffres ne varieront pas, on peut en être certain - des recettes en moins et des dépenses en plus.

Sur les recettes de fonctionnement de notre commune, elles sont en diminution de 5,16 %, ceci est essentiellement dû d'une part aux modifications intervenues avec désormais l'intervention de Triade 91 en lieu et place du service des soins à domicile,

et d'autre part à la nouvelle organisation avec la nouvelle délégation du service public pour la restauration municipale. Autrefois, nous prélevions la recette auprès des commensaux pour la reverser à API Restauration, désormais API facture directement aux familles, cela aura sa contrepartie sur les dépenses de fonctionnement.

J'ai aussi noté la diminution dans les recettes de 134 000 € de la DGF et donc les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer de 4,85 % au global. Alors vous allez me dire que je ne suis pas raccord avec les - 5,16 % des recettes mais ce sont juste les recettes d'ordre qui interviennent, qui vont baisser de 61,18 % et qui vont modifier ce chiffre des recettes réelles de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont en ligne par rapport à nos recettes de fonctionnement, en diminution de - 5,16 %, avec à nouveau la DSP, tout ce que l'on reversait à API ne doit plus être reversé par le budget de la commune, cela fait des dépenses en moins. Nous avons des charges de personnel qui sont en baisse, notamment en raison de la difficulté à remplacer les postes vacants pour ceux qui sont ouverts et non pourvus ; et nous faisons un petit rappel sur les frais de personnel entre 2015 où ils étaient à 12,950 M€ et 2019 où notre prévision s'élève à 12,805 €, c'est le Glissement Vieillesse Technicité qui est en jeu entre les deux.

Pour le chapitre 14, les atténuations de charges, nous aurons un moindre prélèvement concernant les pénalités que nous devons payer au titre de la loi SRU, vous savez que nous payions l'an passé 112 000 €, que l'an prochain nous devrions payer 118 000 €, ne me demandez pas pourquoi il y a un écart, je ne suis pas capable de le dire et l'État lui-même n'est pas capable non plus, on a interrogé les services et nous n'avons pas eu de réponse.

Nous avons valorisé la vente à l'euro symbolique de l'assiette foncière du terrain dit aujourd'hui ADEF et ce terrain est valorisé à 570 000 €. C'est sur cette enveloppe virtuelle de vente que sera prélevée notre pénalité au titre de la loi SRU.

Le chapitre des emprunts devrait augmenter significativement de plus de 77 000 €, c'est une augmentation de 20,26 % en raison des emprunts que nous allons contracter d'ici la fin de l'année ; au budget primitif, on avait une inscription de 9 M€, cette inscription devrait être ramenée aux environs de 7 M€ et peut-être un peu moins en fonction des équilibres qui sont en train d'être calculés.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes sont quasiment mécaniques, elles tiennent essentiellement au fonds de compensation de la TVA qui est versé deux années après les investissements réalisés, et c'est une augmentation que l'on constate sur ces produits de 440 000 €, cela est dû aux investissements de l'année N - 2.

Au total, les recettes propres de la commune devraient avoisiner les 3 M€ qui couvrent largement le capital de notre dette et donc on est parfait de ce côté-là. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, il y a l'abondement par un fonds de concours de la Communauté Paris -Saclay pour un montant de 6,200 M€ pour la période de 2018 à 2027, ce qui fait qu'on a eu à enregistrer sur la DM des abondements à notre budget. Il en sera de même en 2019 pour un montant de 741 000 €, ce sont des crédits fléchés exclusivement sur la voirie. C'est un total de 821 000 € qui sont aujourd'hui actés par des signatures de conventions et qui peuvent être inscrits à notre budget en recettes d'investissement.

L'autofinancement devrait atteindre 191 000 €, c'est une somme extrêmement faible et qui est réalisée au prix d'efforts importants de l'ensemble des services et notamment sur notre budget de fonctionnement. Ils seront donc versés sur le budget d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont pour première obligation de rembourser le capital de la dette pour un montant de 1,603 M€, nous avons un programme d'investissements qui est fort, aux alentours de 13,692 M€, parmi lesquels il y aura des arbitrages à effectuer avant la présentation du budget primitif au mois de décembre pour que l'ensemble des services aient leur feuille de route. Mais je vous rappelle que nous avons à inscrire les crédits des opérations qui s'engagent sur l'année à venir, même si ce sont des dépenses qui n'auront pas lieu d'être sur une seule année mais sur plusieurs, on doit inscrire au moment de la passation des marchés publics l'intégralité des sommes, et donc ce sont 11,265 M€ qu'il faudra inscrire sur la rénovation du centre André Malraux.

Nous aurons ensuite de cela des crédits à inscrire pour le restaurant scolaire, nous aurons ensuite des travaux à faire à la Potinière, à la maison Fournier et dans l'ancienne PMI pour accueillir les associations qui devront déménager du centre André Malraux vu les travaux que je viens de mentionner.

En ce qui concerne le réalisé de l'ensemble de nos dépenses, pour les années précédentes en investissement, entre 2013 et 2019, c'est une somme de 53,634 M€, ces 53 M€ seront dépensés, et donc pour équilibrer notre budget aujourd'hui avec les arbitrages qui seront à rendre, et donc le budget primitif en tiendra compte, au moment de ce ROB c'est un emprunt d'équilibre à hauteur de 11 M€ qu'il va nous falloir inscrire pour pouvoir rééquilibrer nos dépenses en investissement.

En ce qui concerne la dette, on a eu une diminution régulière depuis 2014 avec moins 1,2 % pour atteindre 11,4 % en 2015, avec une ré-augmentation en 2017 due aux emprunts qu'on a contractés, notamment pour l'Espace Bernard Mantine, donc c'est une petite pause avec une légère diminution de moins de 1 % et une augmentation prévisionnelle de 5 % pour le budget 2019.

Vous avez ensuite le profil d'extinction de la dette avec ses éléments en intérêts et capital et vous voyez les taux d'intérêt, c'est au début qu'on les rembourse et qu'ils sont les plus importants, ils restent très minimes par rapport au montant du capital restant dû.

Sur les éléments suivants on a quelque chose qui est totalement normal vu le cycle des dépenses des collectivités territoriales, en 2014 nous étions en dessous des moyennes des autres villes de notre strate et aujourd'hui nous les dépassons avec les dépenses qu'on réalise, notamment pour la rénovation du centre André Malraux après avoir réalisé l'Espace Bernard Mantine.

Après vous avez les perspectives dans les grandes masses financières qui vous sont présentées avec les différents ratios obligatoires en kilo/euros, c'est une obligation qui nous est faite. Et des tableaux qui vous indiquent les soldes financiers, l'endettement, l'encours de la dette et le remboursement de la dette avec sa répartition entre intérêt et capital, c'est un peu redondant avec le premier des tableaux que j'évoquais.

Voilà les éléments que je voulais vous faire partager pour ce rapport d'orientations budgétaires 2019 et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. YAHIEL : Je trouve que c'est une présentation intéressante et assez exemplaire de ce que l'on appelle « le cycle municipal ». Effectivement quand on reprend les comptes administratifs et les budgets primitifs ou supplémentaires depuis le début du mandat, on voit bien les grandes orientations qui font qu'on rentre dans une année de très forts investissements, à un point tel d'ailleurs que quand on regarde le tableau qui est page 18, on voit qu'en 2019 on a une épargne brute qui est quasiment nulle, ce qui fait exploser notre ratio d'endettement à 92 % et après on revient à des taux plus normaux.

En bas de la page 11, il est fait allusion aux intérêts des emprunts, on est toujours dans la question de l'endettement, je ne comprends pas la phrase qui nous explique : « Les intérêts des emprunts augmentent significativement, plus de 20 %, conséquence du recours à l'emprunt que devrait faire la commune en 2018 comme prévu au BP 2018 mais moins qu'envisagé » ; cela veut dire qu'au budget prévisionnel, on avait prévu de faire 9 M€ d'emprunts, en fait on va faire 7, moyennant quoi les intérêts d'emprunts augmentent de 20 %, ce qui me paraît dans la période actuelle un peu étrange. Il y a un biais dans le raisonnement qui ne correspond sans doute pas à la réalité.

De la même manière page 16, on a un croquis qui nous montre l'évolution de la strate des communes de la même importance que Verrières, et par ailleurs on a la situation Verriéroise, et on nous dit que l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement diminue, en fait il augmente, je me demande s'il n'y a pas une inversion des deux courbes. Quand vous regardez la courbe bleue, on voit qu'on est largement au-dessus de la strate à laquelle Verrières appartient, donc il y a un problème de présentation.

M. le Maire : Les éléments de réponse que je peux apporter sur la page 11, les emprunts et les écarts, c'est bien 9 M€ initialement et 7 ensuite, c'est peut-être même moins que nous aurons à emprunter, mais on a une dette ancienne avec très peu d'intérêts d'emprunts et donc contracter de nouveaux emprunts à ce montant-là va faire croître de manière très significative la partie intérêts des emprunts, pas le capital, c'est la raison pour laquelle on a cet accroissement de 20 % et je le maintiens, nos emprunts étant vieux, on ne rembourse aujourd'hui quasiment plus que du capital et on a très peu de remboursements d'intérêts.

En ce qui concerne les deux courbes, on vous l'a indiqué dans la phrase mais ce n'est pas juste l'illustration de la courbe : le fait d'avoir eu une attention toute particulière sur le recours à l'emprunt et le fait d'avoir de l'autofinancement nous permet aujourd'hui de recueillir de l'emprunt de façon significative et d'avoir le croisement de ces courbes.

M. YAHIEL : Ok.

M. GRISSOLANGE : Je voulais faire une remarque sur la partie générale : d'abord je ne sais pas où se trouvent les français dont le pouvoir d'achat augmente, personnellement je n'en connais pas, je ne suis sans doute pas dans la bonne strate. Mais sur l'autre partie générale, une remarque sur la taxe d'habitation : le ROB indique que « le Gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près, or des incertitudes demeurent encore », je pense qu'on peut dire les choses de façon plus carrée : la suppression de la taxe d'habitation a priori est une bonne nouvelle pour les foyers qui seront dégrévés, mais cela signifie un renoncement à la politique de décentralisation, inversement appelons cela une politique de « recentralisation » qui prive les communes de leur autonomie et les maires, par exemple le maire de Sceaux qui est le président de l'Association des Maires de France considère...

M. le Maire : Il est son Secrétaire Général et Président de la Commission des Finances.

M. GRISSOLANGE : Enfin il joue un rôle important et il considère cette décision comme extrêmement dangereuse pour les finances des collectivités territoriales. Alors appelons un chat un chat, tous les maires, tous les présidents de conseils généraux et tous les présidents de régions qui regardent le passé réfléchissent à ce que pourrait être l'avenir et savent bien que les compensations ne seront jamais intégrales, donc ils perdront des moyens et de l'autonomie.

Page 10, sur notre budget, au chapitre des charges du personnel, le ROB dit que « le montant est en baisse notamment en raison des postes qui restent vacants et en raison des difficultés de recrutement » ; à ce moment on parle de difficultés de recrutement mais sur ce plan je crois avoir entendu dans ce conseil même, dire qu'on ne peut pas de façon répétitive taper sur la fonction publique et penser que les jeunes se dirigeront volontiers vers des postes à fortes responsabilités dans la fonction publique territoriale. Un de vous avait expliqué qu'on avait du mal à recruter des cadres, alors c'est un point de vue que je comprends très bien mais sur l'autre face du problème cela aboutit à une phrase qui dit : « On se réjouit de la baisse des charges de personnel parce que le ratio est bon et cela prouve qu'on fait des efforts au niveau du budget de fonctionnement ». Alors une partie de ces efforts, enfin une partie des gains obtenus sur le budget de fonctionnement sont en fait des gains parce qu'on ne peut pas recruter les gens dont on a besoin, c'est triste, je trouve cela plutôt triste.

Enfin je n'ai pas compris, et là c'est purement technique, les explications concernant la loi SRU : finalement avoir cédé à l'euro symbolique le terrain pour l'opération de rénovation du foyer ADEP, cela nous coûte de l'argent ou cela nous évite d'en dépenser ?

M. le Maire : Je vais te dire cela.

Concernant les incertitudes des dégrèvements sur la taxe d'habitation, on peut parler de recentralisation, de mesure dangereuse, etc., moi je vais assez volontiers dans ce sens-là, tu le sais, mais je fais quand même attention pour que nos débats ne se transforment pas en une tribune de politique nationale. On prend acte comme on le fait dans beaucoup de domaines : urbanisme, etc., des contraintes qui s'imposent à nous sans les commenter plus que cela. J'insiste sur le fait qu'on a des recettes en moins, des dépenses en plus, et je ne vais pas tellement plus loin, c'est vrai qu'on pourrait avoir envie de développer ces remarques-là. Je n'ai pas envie de le faire mais libre expression est donnée à chacun à cette occasion pour commenter les décisions prises par les gouvernements quels qu'ils soient, on en a connu beaucoup autour de ces débats et d'ailleurs cela a été plus ou moins évoqué en fonction de qui était au pouvoir. On en restera là, tes remarques sont consignées et nous les disons à demi-mots en disant qu'il y a des incertitudes qui demeurent et donc que les Verriérois ne se réjouissent pas trop parce que j'ai la certitude qu'il n'y aura pas 80 % des Verriérois qui seront exonérés de cette taxe d'habitation.

Concernant les charges de personnel, les postes vacants, les difficultés de recrutement, c'est tout à fait exact et j'espère que j'ai mal compris et que ce n'était pas ton propos mais personne ici autour de cette table ne tape sur les fonctionnaires ou les dégoûterait de venir rejoindre la ville. On est bien d'accord, c'est une musique qu'on entend assez régulièrement et je suis d'accord pour dire que ce n'est pas cela qui va permettre aux jeunes d'avoir envie de rejoindre la fonction publique territoriale et la fonction publique tout simplement. Je ne me réjouis pas de l'absence de personnel sur ces postes, je constate juste que l'on a un truc iso pour l'instant et qui avec cette absence témoigne simplement du GVT puisqu'on est au même niveau avec moins de postes pourvus ; et donc je ne dis surtout pas bravo, chic, chic, chic ! D'ailleurs nous nous employons à recruter et je puis vous annoncer ce soir que nous aurons Madame CHALET qui nous vient de VESOUL et qui sera notre directrice générale des services bientôt, je suis en négociation avec elle, j'espère qu'elle viendra à compter du 1^{er} janvier. Par ailleurs nous avons des entretiens sur différents postes, notamment aux finances et j'espère qu'on aura une issue favorable. Donc

nous nous battons tous les jours pour pourvoir les postes qui sont ouverts pour le service public de Verrières.

Enfin, concernant la loi SRU, c'est une mécanique un peu compliquée, généralement nous payons sur le budget général les pénalités qui nous incombent puisque nous ne sommes pas à 25 % de logements sociaux.

M. GRISSOLANGE : Mais ce n'est pas 25 aujourd'hui.

M. le Maire : Justement on est pénalisé parce qu'on n'a pas 25 % de logements sociaux aujourd'hui, on est pénalisé par anticipation et on nous demande - c'est pour cela qu'on fait cette révision du PLU - d'être en phase en 2025 mais on est d'ores et déjà taxé ; et ce sont des taxes dont je n'ai pas réussi à me faire expliquer le calcul par les services de l'État, on met tel chiffre et tel chiffre et cela vaut tant à la fin. J'ai pris des rendez-vous et on m'a répondu que ce n'était pas possible de m'expliquer, j'ai voulu savoir pourquoi car on n'a pas eu de production de logements sociaux mais il n'y en a pas non plus qui ont disparu, on nous a dit 18 000 puis 12 000, puis 18 000 à nouveau, j'ai besoin qu'on m'explique. Alors c'est réglé par le budget général de la commune mais dès lors que nous faisons un effort en faveur du logement social pour permettre son développement, cet effort doit être pris en considération. Pour l'heure, ce que nous avons fait comme effort, c'est que nous avons offert pour un euro symbolique à l'ADEF un terrain pour la construction de la résidence sociale, et l'État conçoit parfaitement qu'on n'a pas fait ce cadeau à un euro symbolique, qu'on a perdu de la valeur qui appartenait à tous les Verriérois, les 570 000 € que représentait la valeur foncière de ce bien que nous avons valorisé à un euro, l'État est d'accord pour reconnaître que l'on a un crédit qui est valable à faire valoir sur les carences qu'on a au titre de la loi SRU. On a en quelque sorte un ticket de 570 000 € sur lesquels nous allons prélever 118 000 € de pénalités de cette année. Il nous restera le delta pour les années prochaines, c'est comme ça que cela fonctionne.

M. GRISSOLANGE : Au total c'est plutôt bien ?

M. le Maire : Si nous avons demandé à ADEF de nous régler cette facture de 570 000 €, l'opération ne se serait pas faite tout simplement. Donc nous facilitons le logement social par ce geste que nous faisons et dans le même temps nous ne sommes pas pénalisés puisqu'au lieu de sortir l'argent liquide en prélevant les impôts, cette richesse qui est la nôtre, ce sont les impôts des Verriérois qui ont contribué à la faire, aujourd'hui ils en ont le retour par le fait qu'on ne va pas prélever l'impôt pour payer les pénalités. Alors nous serons à 20 % de logements sociaux en 2020, c'était l'engagement de départ, je me permets de le rappeler, cela va sans dire mais parfois ça va mieux en le disant.

M. HULIN : Je voudrais revenir sur les dépenses d'investissement hors dépenses d'ordre et hors le remboursement du capital de la dette, il y en a pour 13,7 M€, il y a 70 % qui sont pour Malraux et je regardais les dépenses par ailleurs qui sont pour l'environnement et le sport : 670 000 € pour financer les dépenses de travaux d'environnement et de sport. Il y a un recours à l'emprunt qui est important pour assumer ces dépenses, et du coup on s'interroge : pourquoi il n'y aurait pas un effort un peu supérieur, évidemment pas à la hauteur du compte Malraux mais des dépenses un peu supérieures de prise d'emprunts pour financer d'autres travaux ? Je pense à la piste d'athlétisme de Robert Desnos, c'est un peu un parcours d'obstacles avec des flaques d'eau, des trous, etc. De même il y a la tribune du stade Robert Desnos, je ne répète pas, cela fait des années que j'en parle, cela mériterait peut-être une réflexion.

Je parle de cette piste d'athlétisme parce que j'y vais moi-même mais pour avoir vu des gens s'entraîner au foot sur le terrain, ils seraient sans doute très contents qu'il y ait un peu d'investissement dessus.

Et il y a le centre-ville, après plusieurs mois, après les travaux pour le réaménagement du centre-ville, il était question de faire un bilan, je pense que c'est le moment pour voir s'il y a des travaux supplémentaires à faire et lesquels, je ne reviens pas sur la circulation piétonne en centre-ville avec des stationnements qui n'ont pas lieu d'être, pour avoir à emmener mes enfants à l'école, il y a un parcours qui n'est pas particulièrement sécurisé, c'est peut-être temporaire à cause des travaux qui sont faits actuellement mais il y a sûrement des choses à faire, des travaux à refaire pour améliorer le centre-ville. Alors pourquoi on n'a pas fait un effort supplémentaire sur l'emprunt pour faire ces travaux au-delà des 9,650 M€ sur André Malraux qui représentent 70 % des investissements de l'année ? Et quid pour l'année prochaine ?

M. le Maire : Mon cher Vincent, concernant les tribunes, tu connais j'imagine parfaitement le budget qui est le nôtre aujourd'hui, je parle du budget 2018, ce sera un reste à réaliser, on l'aura à la fin comme quelque chose d'engagé, avant la fin de l'année le bon de commande pour les tribunes sera passé, on est bien obligé de les avoir dans notre budget de cette année.

Pour la piste d'athlétisme, j'avais souvenir que cette piste avait été refaite il n'y a pas si longtemps que cela, disons cinq ans, je veux bien penser que les travaux aient été mal faits, je me tourne vers Ian, il est le premier à me rapporter ce qu'il en est, et il y a peu de temps, j'avais le président du Trait d'Union dans mon bureau, il ne m'a absolument pas parlé de problèmes sur la piste. Suite à leur demande, cela a été refait avec les caractéristiques que les sportifs voulaient. Je suis prêt à tout entendre, si les travaux ont été mal faits il y a peut-être des assurances ou des trucs à faire jouer mais ces travaux ont été faits il y a peu de temps.

Après, sur les travaux du centre-ville, j'ai bien lu la tribune qui sera publiée dans le prochain mensuel, c'est de bonne guerre de mettre des sujets les uns à la suite des autres, les travaux qui ont été réalisés l'ont été à la demande des commerçants qui voulaient que ce soit comme ça. Peut-être pas dans le phasage qu'ils souhaitaient et c'est cela qui a fait qu'ils n'étaient pas très contents mais par ailleurs ils n'avaient pas imaginé les stationnements. Ils vont être revus dès lors que nous aurons une discussion avec les riverains de la rue de l'Eglise, nous aurons une discussion avec les riverains de la rue d'Estienne d'Orves pour réaliser des aménagements différents de ceux qui sont aujourd'hui et pour réaliser des stationnements. Reprendre intégralement le centre-ville, je veux bien mais le constat se fera à l'aune de comment va fonctionner le Passage du Village qui fait maintenant partie intégrante de ce dispositif-là ; et tant qu'on n'a pas analysé les choses on ne va pas inscrire cela, vous nous reprocheriez de prélever l'impôt pour des choses pas abouties. On va se garder de le faire et comme on a dit qu'on allait faire des arbitrages qui n'étaient pas entièrement réalisés, j'entends les propositions qui sont faites, on les examinera et on verra au moment du vote du budget si on avance sur un point ou un autre. Mais je me tourne vers Ian, je voudrais qu'on m'explique ce qu'il y a comme problèmes sur cette piste d'athlétisme.

M. HULIN : Une précision : il n'est pas question de refaire les travaux du centre-ville dans mon propos. Pour ce qui est de la tribune, sauf erreur, on n'a pas vu de projet d'esquisse de travaux sur ce sujet, donc j'en ai conclu que ce ne serait pas pour cette année, à moins d'avoir raté une étape, il me semble qu'il n'y a pas de projet ?

M. DELORT : Si, on a un projet, on a travaillé dessus, ce sera présenté en commission Travaux et engagé avant la fin de l'année sur le budget 2018. Il y a deux façons de traiter cette tribune et elles seront présentées.

M. TIXIER : En effet, le calendrier est un peu particulier du fait de la passation avec Didier MILLET mais les seuls éléments que je peux donner, c'est que sur la piste d'athlétisme je rencontre Monsieur FABRE et Monsieur ROBINET mercredi pour évoquer cela, et on a rendez-vous aussi avec Jean-Louis DELORT sur la tribune régulièrement depuis peu de temps pour faire avancer les choses.

M. MORDEFROID : Sans vouloir abuser de votre patience, je voudrais revenir à la page 6, le tableau de chiffres ou plutôt le commentaire ne donne pas l'ampleur des dégâts. C'est le calcul de l'évolution de la DGF et sans faire de polémique, en faisant juste de l'arithmétique, on constate que sur la période la Ville a perdu près de 1,8 M€ en valeur absolue, c'est la différence entre la première case avec 2,936 M€ moins la dernière case à droite avec 1,133 M€, le delta est de 1 803 174 €.

Et quand on lit ensuite 1,864 M€ de cumulé, ce n'est pas cumulé, c'est exactement le même chiffre plus les 60 000 qui correspondaient à 2011 et 2012. Donc il s'agit bien du différentiel en valeur absolue. Si on fait le cumul, il faudrait prendre le total de la différence entre l'année 2012 moins la valeur de chacune des années suivantes, c'est cela qui serait la réalité du manque à recevoir, et donc la première année 100 000 €, la deuxième année 300 000 €, la troisième année 800 000, et à la louche et en calcul mental cela fait 7,4 M€ sur sept ans. Et si vous rajoutez les 2,5 M€ en cumulé de FPIC, cela fait 10 M€ sur 7 ans de budget en moins.

M. le Maire : Oui, ta présentation est imparable et je vais mettre cela sur le compte de notre souhait de ne pas trop polémiquer tout en faisant constater qu'il y a une diminution bien réelle, c'est ta façon de calculer qui est la bonne : la deuxième ligne, ce n'est pas du cumulé puisqu'on ne reprend pas ce qui nous était dû et d'ailleurs on aurait pu même reprendre les augmentations, parce que cela a existé, les augmentations de la DGF dans une période encore antérieure.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? **Nous prenons acte de ce débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.**

- QUESTION ECRITE

M. le Maire : Nous avons reçu une question écrite de Monsieur Dominique GRISSOLANGE, je lui laisse la parole.

M. GRISSOLANGE : J'ai déjà posé cette même question lors de la réunion de vendredi soir à l'Espace Bernard Mantine et Monsieur le Maire n'a pas manqué de me faire remarquer qu'il avait déjà lu ma question écrite, et comme le conseil municipal est le lieu approprié pour la poser à titre officiel, je vais donc la lire :

« Monsieur le Maire, la Ville de Verrières a lancé en juillet un appel d'offres pour une étude de faisabilité sur les deux secteurs où un périmètre a été défini, à savoir le secteur Foch et la ZAE des Petits Ruisseaux. Pouvez-vous donner à notre conseil et au public présent, ainsi qu'aux Verriéroises et Verriérois, les informations dont vous disposez sur ces études : A qui ont-elles été confiées ? Où en est-on ? Et quand pourrions-nous en connaître ? Vous remerciant de votre attention... »

M. le Maire : Cher collègue, par votre question écrite du 16 novembre 2018, vous avez souhaité obtenir des informations sur les études lancées sur les périmètres d'étude du Boulevard Foch et de la ZAE des Petits Ruisseaux.

Dans le cadre de la révision générale du PLU, nous avons lancé un appel d'offres début juillet sous la forme d'un MAPA pour la réalisation d'études en vue de l'aménagement des deux secteurs communaux ci-dessus mentionnés, ces études

doivent nous permettre d'affiner notre diagnostic quant à la réalisation des opérations immobilières envisagées dans le cadre de la révision générale de notre PLU.

Le marché comprenait deux lots :

* un lot sur le périmètre d'étude du boulevard du Maréchal Foch,

* un lot sur le périmètre d'étude de la Zone d'Activité des Petits Ruisseaux.

La mission comporte trois phases distinctes :

En phase 1, l'élaboration d'un diagnostic approfondi pour dresser un état des lieux de l'existant et recueillir les besoins et attentes du secteur : études sur les activités commerciales et les services ; état des lieux des locaux ; étude approfondie sur la circulation et le stationnement.

En phase 2, l'élaboration de trois scénarii différents.

Et en phase 3, l'approfondissement de la faisabilité foncière, financière et opérationnelle de la stratégie retenue.

Le calendrier proposé est de deux mois pour la phase 1, deux mois pour la phase 2, et un mois pour la dernière phase, soit cinq mois au total.

Le bureau d'études retenu se dénomme Atopia, il est basé à Paris, l'ouverture des plis a eu lieu le 27 août et la notification du marché à Atopia a été effectuée le 17 octobre, c'est donc cette entreprise qui a obtenu les deux lots. Atopia travaille en ce moment sur la phase 1 relative au diagnostic qu'il devrait nous rendre mi-janvier ; l'étude dans sa globalité devrait être rendue vers avril/mai.

- DECISIONS DU MAIRE

- N°189 Signature d'une convention entre la Ville et l'association Cœurs Métissés pour la prestation de service maquillage artistique du spectacle déambulatoire et animation d'un stand pour enfants le mercredi 31 octobre 2018 à l'accueil de loisirs « Vert Buisson » pour un montant de 500 € TTC,
- N°190 Convention entre la Ville et ZO & KI pour une formation prévue le 19 octobre 2018 pour un montant de 350 € TTC,
- N°191 Signature d'une convention pour la prestation de service entre la Ville et la compagnie SAGAX pour la construction et mise en place d'une machine mobile mardi 23 octobre 2018, des ateliers de création de lanternes du 24 au 30 octobre 2018 à l'accueil de loisirs et une prestation échasses pour le spectacle déambulatoire des lumières du mercredi 31 octobre 2018 pour un montant de 3 300 € TTC,
- N°192 Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains municipaux arborés à l'association Là-O dans le cadre de sa pratique d'activités perchées,
- N°193 Signature d'un contrat de maintenance du système d'éclairage de sécurité avec la société AVISS Services pour l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 2 240 € HT,
- N°194 Signature d'un contrat de maintenance de l'ascenseur situé au parking couvert avec la société Euro Ascenseurs pour un montant de 2 242 € HT,

- N°195 Signature d'un contrat de location maintenance d'une machine de mise sous pli avec la société NEOPOST pour un montant de 3 806,67 € HT,
- N°196 Signature d'un contrat de maintenance de l'ascenseur situé au centre administratif avec la société Euro Ascenseurs pour un montant de 1 452 € HT,
- N°197 Convention de formation entre la Ville et la société AriCad pour un montant de 1 620 € TTC ;
- N°198 Signature d'une convention avec l'Association du Comité de Jumelage de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule municipal,
- N°199 Convention d'accompagnement pour un recrutement entre la Ville et le cabinet Michael Page Public & Non Profit pour un montant de 10 800 € TTC,
- N°200 Signature de la convention de prestation de service entre la Ville et l'Unité Mobile de Premiers Secours et d'Assistance UMPSA 77 pour le cross des écoles le 16 octobre 2018 pour un montant de 500 € TTC,
- N°201 Signature du lot n°1 du marché public relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement urbain d'un secteur communal avec la société ATOPIA pour un montant de 23 400 € TTC,
- N°202 Signature du lot n°2 du marché public relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement urbain d'un secteur communal avec la société ATOPIA pour un montant de 33 540 € TTC,
- N°203 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue les 16 et 17 octobre 2018 pour un montant de 288 € TTC,
- N°204 Signature d'un contrat de prestation avec Farzaneh Tafghodi dans le cadre de la 6^{ème} manifestation du Musée Ephémère qui se déroulera les 06 et 07 octobre 2018 à la Maison Vaillant pour un montant de 150 € TTC,
- N°205 Signature du marché public relatif à l'acquisition d'un parapheur électronique avec la société DOCAPOST FAST pour un montant annuel de 2 868 € TTC,
- N°206 Signature du marché public relatif à l'acquisition d'un certificat de signature électronique avec la société DOCAPOST FAST pour un montant annuel de 156 € TTC,
- N°207 Convention de formation entre la Ville et Azur Conseil et Formation pour un montant de 176,40 € TTC,
- N°208 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Rachel Khan, auteur, pour une soirée débat et une séance de dédicace autour de son œuvre le vendredi 23 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 250 € TTC,

- N°209 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Sabine Pakora pour une soirée débat autour du film documentaire « Ouvrir la voix » le vendredi 23 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 250 € TTC,
- N°210 Signature de la convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation d'appoint pour une redevance annuelle de 8% sur l'alimentation et 5% sur les boissons,
- N°211 Signature d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec l'association de rencontre pour la Création Artistique et son développement pour la représentation du spectacle « Le Raccommodeur de fleurs » le dimanche 7 octobre 2018 dans le jardin de la Maison Vaillant pour un montant de 705,20 € TTC,
- N°212 Convention entre la Ville et le CIDJ pour une formation prévue le 11 octobre 2018 pour un montant de 90 € TTC,
- N°213 Convention entre la Ville et l'UNCCAS pour une formation prévue le 08 octobre 2018 pour un montant de 495 € TTC,
- N°214 Convention entre la Ville et le CIDJ pour une formation prévue le 12 octobre 2018 pour un montant de 90 € TTC,
- N°215 Signature d'un contrat de mise à disposition d'une solution logicielle de sourcing avec la société SILEX-France pour un montant de 1 560 € TTC,
- N°216 Signature d'un contrat pour l'automatisation de la gestion des factures d'énergie et de fluides pour les bâtiments communaux avec la société CetAA pour un montant annuel de 8 763,75 € HT,
- N°217 Signature d'un contrat de prestation avec l'association IOUL MUSIQUE pour la présentation du spectacle « A la recherche du soleil » le mercredi 17 octobre 2018 à la Médiathèque André Malraux pour un montant de 750 € TTC,
- N°218 Conclusion d'une mise à disposition à titre gracieux d'un terrain municipal chemin de la Vallée à la Dame avec l'Association la Coccinelle Verte pour exercer une activité d'apiculture,
- N°219 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour un montant mensuel de 478,18 € hors charges,
- N°220 Convention de formation entre la Ville et CEGID pour un montant de 1 190 € TTC,
- N°221 Convention de formation entre la Ville et ARPEGE pour un montant de 2 100 € TTC,
- N°222 Signature d'un contrat de prestation avec l'association Cinessonne pour un atelier Flipbook le samedi 10 novembre à la Médiathèque André Malraux pour un montant de 140 € TTC,
- N°223 Signature avenant n°2 maîtrise d'œuvre pour la restructuration du satellite de restauration du groupe scolaire David Régnier – Paul Fort pour un montant de 162 687 € HT,

- N°224 Signature d'un contrat de prestation avec la compagnie minuit zéro une, représentant le comédien Didier LE SOURD pour une prestation dans le cadre de la programmation du centenaire de l'Armistice de 1918 lors du concert Histoire du soldat de Stravinsky le dimanche 11 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 400 € TTC,
- N°225 Signature d'un contrat de prestation avec les musiciens Grégory FERET, Guillaume LEFEBVRE et le chef d'Orchestre Olivier GUION dans le cadre de la programmation du centenaire de l'Armistice de 1918 lors du concert Histoire du soldat de Stravinsky le dimanche 11 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 720 € TTC,
- N°226 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec la Cie Paname Pilotis pour la représentation du spectacle « Les yeux de Taqqi » les 21 et 22 novembre 2018 à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 4 451,68 € TTC,
- N°227 Signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel de suivi des courriers avec la société I.N.M.C pour un montant annuel de 666 € TTC,
- N°228 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec Le Panta Théâtre pour la représentation du spectacle « Reconstitution » le samedi 24 novembre 2018 à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 923,23 € TTC,
- N°229 Signature d'un contrat de prestation avec le conteur Didier LE SOURD dans le cadre de la programmation du centenaire de l'Armistice de 1918 pour le concert Histoire du soldat Stravinsky le dimanche 11 novembre à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 400 € TTC – abroge la décision 2018/224,
- N°230 Signature du contrat de prestation avec Anaïs Lelièvre, artiste, pour ses médiations autour de son installation plastique « Caryopse » pour un montant de 50 € TTC,
- N°231 Signature du lot n°1 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régner avec la société Locaconcept pour un montant de 433 309,14 € HT,
- N°232 Signature du lot n°5 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régner avec la société Sarl Sorbat 77 pour un montant de 457 008,53 € HT,
- N°233 Signature du lot n°6 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régner avec la société Charpentier pour un montant de 230 940,76 € HT,
- N°234 Signature du lot n°7 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régner avec la société Electricité Jean Pate pour un montant de 103 114,73 € HT,
- N°235 Signature du lot n°8 du marché public relatif à la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort – David Régner avec la société IDFC pour un montant de 173 238 € HT,

- N°236 Convention avec l'entreprise CAPRON pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 22 au 24 novembre 2018,
- N°237 Convention avec l'EHPAD Léon Maugé pour le prêt à titre gracieux de matériel électoral du 04 au 07 décembre 2018,
- N°238 Convention entre la Ville et EIPAS SARL pour une formation prévue les 03 et 04 décembre 2018 pour un montant de 625 € TTC,
- N°239 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Halley Hop pour la représentation du spectacle « La Montagne » le samedi 16 mars 2019 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 1 910,40 € TTC,
- N°240 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Les Amis du MuMo dans le cadre de l'étape du MuMo qui se déroulera du 12 au 15 décembre 2018 Place Charles de Gaulle pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°241 Signature d'un contrat de cession du droit de projection avec la société Swank Films Distribution le samedi 15 décembre 2018 à 15h00 à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « L'étoile de Noël » pour un montant de 170,81 € TTC,
- N°242 Signature du contrat de prestation de médiation culturelle avec M. Christophe Rouleaud, artiste, pour ses interventions à l'Orangerie - Espace Tourlière dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2018/2019 pour un montant de 50 € net par médiation,
- N°243 Contrat de prestation avec M. Pierre Gilles, commissaire d'exposition pour la conception et la mise en espace d'expositions à l'Orangerie - Espace Tourlière dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019 pour un montant de 300 € net par prestation.

M. le Maire : Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ?

Non, donc chers collègues et cher public, bonne soirée. Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 décembre.

La séance est levée à 23h00.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.